



**ITM LOGISTIQUE
ALIMENTAIRE INTERNATIONAL**

**Réunions du
Comité Central d'Entreprise
Des 8 et 9 et 15 novembre 2018
LA CGT VOUS INFORME**

Tréville, 17 novembre 2018

**PTL 4 : début de la négo
Toujours pas fini pour les appros**

PTL 4

La première réunion de consultation du CCE est donc passée mais déjà la direction va devoir corriger son document, notamment sur les catégories professionnelles (à regrouper) et l'identification des changements d'horaires pouvant être refusées par les salariés.

La négociation des mesures a commencé et se poursuivra en décembre et janvier.

La base de négociation débute sur les mesures du PSE du PTL 3.

La direction a pour l'instant accepté d'avancer sur :

- ✓ L'allongement du congé de reclassement à 18 mois pour les plus de 58 ans
- ✓ Doubler les aides financières de retour rapide à l'emploi. Soit 7000 € pour moins d'un mois, 5000 € entre 1 et 2 mois, 3000 € entre 2 mois et 4 mois et 1500 € entre 4 et 6 mois.
- ✓ Incitation financière aux entreprises augmentés de 2 000 €/tranche.
- ✓ Adaptation temporaire des horaires des salariés en mobilité (travail en 4 jours/semaine).

Par contre, la direction répond non à une préretraite pour les salariés les plus âgés concernés par le PSE.

Sur la supra légale (actuellement 0.65 mois de salaire brut/année d'ancienneté), la direction étudie les demandes des OS qui vont de 0.70 à 1 mois de salaire/année d'ancienneté.

Les élus CHSCT des 7 bases concernées seront réunis au siège pour réfléchir aux conséquences sur les conditions de travail du PTL 4 (première réunion de l'ICCHSCT fin novembre).

Retrouvez ce tract sur le blog de la Cgt Intermarché : <http://cgt-intermarche.over-blog.com/> et sur <https://www.facebook.com/CGT-ITM-LAI-538622733171774/>



PSE appros suite (et peut-être fin)

Le CCE a de nouveau rendu son avis (défavorable) sur le PSE des appros et caristes. C'est la Direccte qui a contraint la direction à revoir son projet avant de le valider définitivement. Les services de l'Etat veulent des précisions sur la position des chauffeurs de Noyant qui n'étaient pas inclus dans le PSE. Ils exigent aussi de revoir les catégories professionnelles (trop nombreuses), et les modifications de contrat de travail susceptibles d'être refusées par le salarié entraînant son licenciement économique (changement d'horaire, notamment passage de jour à nuit ou inversement).

Le CCE a rendu le même avis avec les mêmes motivations qu'en septembre. Après les avis des CE, la Direccte aura trois semaines pour valider (enfin) ce PSE à rallonge. Sachant que les premières incidences de ce projet débutent en janvier... Le timing risque d'être très serré et la période des départs anticipés très réduite.

Prime de 130 euros

La CGT se félicite de la réponse apportée à la demande syndicale et de la prise de conscience des efforts et reconnaissance des conditions particulièrement exécrables dans lesquelles les salariés ont été contraints de travailler cet été.

Mais cela ne doit pas faire oublier les risques pesant sur l'intéressement 2018 qui ne manquera pas d'être impacté par cette saison catastrophique et qu'il conviendra de compléter.

Gilets jaunes

Informés en début de réunion CCE le 15 novembre de la fermeture de quasiment toutes les bases le samedi 17 novembre, les élus se sont insurgés contre le fait que la Direction impose aux salariés devant travailler ce jour-là de prendre un jour de CP, RTT ou récupération.

Cet événement aura permis de prouver qu'il était possible de travailler sur les bases du lundi au vendredi sans soucis, revendication toujours d'actualité...

Sans oublier toutes les autres demandes de la CGT sur les salaires, l'ancienneté, le 14^{ème} mois,...